



Communiqué de presse ASTA du 15 Avril 2024

DECARBONER N'EST PAS SACCAGER !

Élus, associations, agriculteurs, citoyens... du Pays d'Arles, des Alpilles, de la Terre d'Argence, de la Camargue et de la Crau s'opposent à un projet de ligne THT (400 000 volts, 6 gigawatts) pour obtenir une vraie concertation !

RTE, mandaté par l'état, projette de relier Jonquières Saint-Vincent (30) à la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer (13) par une ligne électrique aérienne Très Haute Tension (400 000 Volts) pour la décarboner et la rendre plus attractive .

Cette ligne de 65 kilomètres, constituée de 20 à 26 câbles, serait portée par 180 pylônes de 60m de haut et transporterait **l'énergie produite par l'équivalent de 5 réacteurs nucléaires** (6 Gigawatts).

- Une concertation, sous l'égide de Monsieur Christophe Mirmand Préfet de région PACA, vient de s'achever le 7 avril. **Une grande majorité des citoyens ayant participé à la concertation la qualifie de simulacre.** RTE, à la fois juge et partie, a d'emblée rejeté toutes solutions technologiques ou géographiques alternatives pour concentrer les échanges avec les citoyens sur une ligne aérienne THT moins chère et qu'il maîtrise le mieux. Le public ayant alors à s'exprimer sur 2 fuseaux passant soit à l'Est soit à l'Ouest de la ville d'Arles. En juin, Monsieur Mirmand devrait annoncer le fuseau retenu pour le passage de la ligne THT.

- Une telle décision ne manquerait pas de soulever une révolte citoyenne de grande ampleur. Avec de très nombreux citoyens (Pétition de plus de 24 000 signataires), de très nombreux élus locaux, organismes agricoles ou touristiques, associations environnementales nationales et internationales, organismes gestionnaires de parcs et réserves naturelles ont déjà signifié leur opposition ferme au projet tel qu'il est présenté. En particulier pour les raisons suivantes :

- RTE n'a présenté **aucune étude sur les impacts environnementaux** que le projet de ligne THT aérienne aurait sur les zones naturelles sensibles et les habitats protégés présents dans les fuseaux envisagés dont, la réserve de biosphère de Camargue, 2 zones humides d'importance internationale, 2 parcs naturels régionaux (Camargue et portes des Alpilles), plusieurs réserves nationales et régionales, la Costière de Nîmes.

- RTE, estime le coût du projet à 300 Millions d'Euros, mais n'apporte **aucune analyse sur les impacts économiques à long terme sur le tourisme et l'agriculture**, piliers importants de la richesse des territoires qui seraient concernés. Sept Appellations d'Origine Protégée pourraient être remises en cause, des paysages dégradés, des exploitations agricoles ou des établissements touristiques pourraient être amenés à fermer. Les paysages portent l'économie et la valorisation de nos territoires.

- Les champs magnétiques basses fréquences générés par les lignes THT sont suspectés d'avoir des **effets délétères sur la santé**. Malgré l'absence de preuve indiscutable de ces effets mais pour suivre un principe de précaution, certains pays en Europe ont adopté des réglementations interdisant le passage de nouvelles lignes THT à moins de 200 ou 400 mètres de logements. RTE, dans le respect de la réglementation européenne, **s'engage seulement à ne pas surplomber directement les habitations. Cette position angoisse un très grand nombre de citoyens** potentiellement riverains de la future ligne aérienne THT.

- **RTE, en écartant toutes autres solutions alternatives**, a rendu impossible l'application de la partie EVITER du triptyque EVITER-REDUIRE-COMPENSER de la doctrine à appliquer lorsque des projets sont soumis à évaluation environnementale.

- RTE n'a pas mis en perspectives à moyen et long terme son projet de ligne THT avec les évolutions en cours des modes de production de l'énergie électrique (montée en puissance des énergies renouvelables, rôle croissant de l'hydrogène,...)

En conséquences, associations et citoyens des 2 tracés se sont joints pour faire front commun. Unis, ils demandent à Monsieur le Préfet Mirmand d'ouvrir une réelle concertation sous l'égide de la Commission Nationale du débat Public.

Association ASTA

<https://associationterredargence.fr/> contact@associationterredargence.fr

Anne COLLARD pour contact Presse 06 22 43 22 64